



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Rouen, le 29 octobre 2020

**Le Préfet**

Monsieur le Directeur,

Par courriel du 27 octobre, vous m'avez sollicité pour connaître les suites de l'incendie de l'entrepôt du 24 octobre dernier au sein du quartier de Caucriauville au Havre. Vous m'interpellez notamment sur la nécessité de mettre en oeuvre des moyens significatifs d'analyse, et sur le déploiement des dispositifs les plus récents prévus par la réglementation. Je tiens à ce sujet à partager avec vous des éléments précis concernant l'action proportionnée mise en oeuvre, ainsi que sur les suites envisagées.

En premier lieu, il convient de noter que cet incendie a mobilisé pendant plusieurs jours, plusieurs dizaines de sapeurs pompiers qui ont procédé, en mission principale à son extinction, à éviter la propagation à un bâtiment d'une entreprise voisine mais aussi à mettre en sécurité des personnes situées dans l'environnement immédiat de cet entrepôt. De manière préventive, les logements en proximité de l'incendie ont été évacués.

Comme prévu de manière automatique en cas d'incendie avec dégagement important de fumées, un réseau de détection et de mesures atmosphériques a été déployé par les sapeurs pompiers. Le risque de pollution a également été pris en compte.

Ainsi, le SDIS a déployé un réseau de mesures sur 7 points en périphérie du site incendié : 6 sur la commune du Havre et 1 sur la commune de Montivilliers.

Toutes les détections effectuées n'ont pas mis en évidence la présence de concentrations de produits pouvant générer des effets sanitaires graves et immédiats pour la santé. Il convient néanmoins de préciser que des effets incommodes avec une gêne olfactive ont été identifiés.

En revanche, au regard de la nature du sinistre, des concentrations de monoxyde de carbone, caractéristiques des fumées d'incendie ont été relevées sur 2 points. La présence d'un taux de particules fines supérieur à 100 microgrammes par m<sup>3</sup> d'air a aussi été identifiée sur 4 points.

En complément des 7 points de mesures, des prélèvements d'air par canister pour définir la composition de la source d'émission ont été réalisés au plus près du foyer d'incendie. Ils sont en cours d'analyse auprès d'ATMO NORMANDIE et permettront, en fonction des résultats, de définir si des actions complémentaires sont nécessaires.

Parallèlement à ces actions liées aux mesures atmosphériques, aucune pollution n'a été identifiée au niveau de la Lézarde. Toutes les eaux d'extinction ont été recueillies dans le réseau unitaire de la ville et traitées par la station d'épuration.

Ainsi, toutes les actions et mobilisation des moyens prévus par la circulaire interministérielle du 20 février 2012 ont été activées afin d'évaluer a posteriori si des actions complémentaires seront nécessaires pour évaluer les impacts sanitaires et environnementaux de cet incendie.

\* \* \* \*

En second lieu, s'agissant du statut de l'entrepôt, il faut noter que l'exploitant n'avait pas procédé à la démarche de déclaration, d'enregistrement ou d'autorisation nécessaire. Ce site était donc inconnu de l'inspection des installations classées. Aucun signalement de son activité n'avait été communiqué auprès des services de l'Etat.

Un arrêté de mesure d'urgence sur les principaux thèmes de la circulaire de 2012 (mise en sécurité du site, encadrement de la gestion des déchets, analyses complémentaires éventuelles) a été signé par mes soins. En fonction des investigations complémentaires, actuellement en cours et mentionnées ci-dessus, permettant de déterminer précisément les écarts réglementaires notamment sur le classement du site, des suites pénales pourront également être adressées au procureur de la République.

\* \* \* \*

L'ensemble des dispositions prises est donc à ce stade à la hauteur de l'évènement. Il permet d'avoir une idée précise de l'impact de l'incendie. En fonction des résultats de l'analyse d'Atmo Normandie, d'autres analyses pourront, si elles s'avéraient nécessaires, être effectuées.

Il est important de noter que l'incendie de ce site ne saurait être comparé à celui qui a affecté les sites de Lubrizol et NL Logistique de part les quantités stockées et la nature des produits. L'action de l'administration reste toujours proportionnée aux enjeux réels d'un site et de son environnement.

Telles sont les informations que je tenais à vous apporter en réponse à votre courriel.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Pierre André DURAND